

DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL GENERAL

HAUTES-PYRENEES

Jeudi
5
septembre
2013

Rentrée scolaire 2013 :

le Conseil Général s'engage pour améliorer les conditions d'étude des collégiens



Visite des collèges

Les collectivités locales assurent pour 25% des dépenses globales d'éducation. Dans ce contexte, leur engagement est primordial. Au total, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées consacre ainsi annuellement plus de 12 millions d'euros aux collèges pour améliorer les conditions de travail des collégiens et des enseignants. Le Conseil Général investit annuellement plus de 2,6 M€ pour les travaux de rénovation et de réhabilitation dans les collèges publics et consacre près de 3 M€ de dotation de fonctionnement pour les 20 collèges publics et les 7 collèges privés des Hautes-Pyrénées. Il déploie également 158 Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement dans les collèges publics pour assurer l'accueil, l'entretien, la maintenance et la restauration. Ce sont ainsi plus de 10 300 élèves qui bénéficient chaque jour de l'investissement éducatif du Conseil Général.

Chiffres clés

27 collèges :
20 collèges publics
7 collèges privés

158 agents
du Conseil Général
soit **1,7 M€** de masse
salariale

1,8 M€ de dotations
de fonctionnement pour
les collèges publics

978 000 € de dotations
de fonctionnement pour
les collèges privés

CONTACT PRESSE :

Baptiste MAUREL

Directeur de la Communication

05 62 56 78 73 /// 06 30 01 98 24 - baptiste.maurel@cg65.fr



« Acteur du développement territorial, le Conseil Général se préoccupe logiquement de l'éducation de ses enfants.

Les Conseils Généraux ont des compétences anciennes dans le domaine de l'éducation. Mais, jusqu'à une période récente, ces compétences s'exerçaient principalement sur les bâtiments scolaires et les moyens de fonctionnement.

Une étape supplémentaire a été franchie avec le transfert, aux Conseils Généraux, des missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien dans les collèges.

Au total, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées consacre ainsi annuellement plus de 12 millions d'euros aux collèges pour améliorer les conditions de travail des collégiens et des enseignants.

Au-delà de ces compétences imposées par la loi qui relèvent essentiellement du matériel, le Conseil Général a souhaité s'impliquer davantage

dans l'éducation et la formation des jeunes : soutien aux voyages scolaires, initiation à la culture, incitation à la lecture, encouragement à la citoyenneté, apprentissage du ski et du milieu de la montagne...

Le Conseil Général a, ainsi, progressivement développé une offre éducative destinée à favoriser la réussite et l'épanouissement des collégiens. Mais, si le Conseil Général entend ainsi renforcer son action en matière d'éducation des enfants, je ne souhaite en aucun cas nous substituer à l'Éducation Nationale. C'est bien de manière concertée et complémentaire que je conçois le rôle du Conseil Général, dans le respect de la compétence et des missions de l'État et des enseignants, sans concurrence entre nous, mais bien au contraire en totale solidarité et confiance.

Si l'école est le lieu privilégié où se transmet le savoir, elle est aussi le lieu où l'on apprend le respect, la solidarité et l'empathie. Nous, élus, enseignants, agents de l'Éducation Nationale et de l'État ; nous qui agissons collectivement au service de la réussite éducative de nos enfants, nous nous devons d'être exemplaires. Nos comportements et nos actions au service de l'éducation des collégiens doivent être inspirés de ces valeurs qu'il nous faut leur transmettre, car elles conditionnent la réussite, mais aussi le bonheur »

Michel PELIEU

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Président du Conseil Général
des Hautes-Pyrénées

Les collèges, une mission essentielle du Conseil Général

Le Conseil Général a pour mission de gérer les 20 collèges publics des Hautes-Pyrénées afin d'offrir aux collégiens une qualité d'étude optimale : l'accueil, l'hébergement, la restauration, l'entretien général et technique ainsi que la gestion du personnel affecté à ces missions (Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement).

Pour mener à bien cette mission le Conseil Général :

- réalise un programme d'investissement et de grosses réparations (2,6 M€ en 2013) ;
- déploie 158 Adjointes Techniques Territoriales des Etablissements d'Enseignement du Conseil Général qui assurent les missions d'accueil, de maintenance, de restauration et d'entretien dans les collèges publics des Hautes-Pyrénées ;
- attribue à chaque collège privé et public une dotation lui permettant de fonctionner toute l'année.

Le Conseil Général mène une politique ambitieuse pour favoriser :

- l'accès au numérique pour tous afin que tous les collégiens aient accès à cet outil, devenu indispensable pour réussir sa scolarité ;
- les actions éducatives pédagogiques (voyages scolaires, séjours linguistiques, organisation de la journée occitane des troisièmes, éducation des collégiens à la montagne) ;
- le développement de la citoyenneté avec le Conseil Général des Jeunes ;
- la promotion de la lecture avec le prix littéraire ados " Hautes-Pyrénées tout en auteurs ".



Le Conseil Général investit pour moderniser ses collèges : 2,6 M€

Un plan d'investissement pour garantir les meilleures conditions d'études

Le Conseil Général réalise un plan d'investissement pour la construction et la rénovation des collèges afin de garantir une parfaite fonctionnalité des locaux en adéquation avec les besoins pédagogiques des établissements afin d'offrir les meilleures conditions d'études.

Collège Beaulieu à Saint-Laurent-de-Neste : 475 000 €

- Construction en extension de deux salles de classe et de la vie scolaire.

Collège du Val d'Arros à Tournay : 250 000 €

- Ouverture de la façade du bâtiment de l'ancienne école vers la cour du collège ;
- Rénovation de deux salles de classe ;
- Installation du CDI dans le nouveau bâtiment ;
- Création de sanitaires garçons, filles et personnes à mobilité réduite.

Cité Scolaire La Serre de Sarsan à Lourdes : 520 000 €

- Construction dans la cour d'un nouveau bâtiment pour le lycée ;
- Aménagement de deux salles informatique et média langues.

Collège Pyrénées à Tarbes (3^e tranche : 400 000 €)

- rénovation des façades du collège.

Collège Blanche Odin à Bagnères (2^e tranche : 220 000 €)

- réfection du chauffage.

Les études en cours :

- Poursuite des travaux de réfection du chauffage du collège Blanche Odin à Bagnères ;
- 2^e tranche de travaux pour la création d'un ascenseur au collège Beaulieu à Saint-Laurent-de-Neste ;
- 2^e tranche de travaux pour la réalisation des extérieurs après la réalisation de l'extension au collège du Val d'Arros à Tournay ;
- Réaménagement de locaux au collège Astarac Bigorre à Trie-sur-Baïse ;
- Travaux d'accessibilité et réalisation d'un ascenseur au collège Victor Hugo à Tarbes.



Collège Beaulieu à St-Laurent-de-Neste



Collège du Val d'Arros à Tournay



Collège Pyrénées à Tarbes

Le Conseil Général favorise les conditions d'étude

Restauration scolaire : une démarche de qualité et de proximité

Le Conseil Général a la responsabilité d'assurer la restauration collective des collèges. Dans ce cadre, il a impulsé une démarche de qualité mais aussi de proximité, en étroite collaboration avec les équipes chargées de la restauration sous la houlette des gestionnaires et principaux de collèges.

Privilégier les circuits courts

La Chambre d'Agriculture, avec le concours financier du Conseil Général, a mis en place une plate-forme de distribution en circuit-courts de produits locaux à destination de la restauration collective. Cette plateforme regroupe une offre de produits locaux en quantité suffisante pour satisfaire la demande des différents gestionnaires de la restauration collective. Des produits laitiers, fruits et légumes produits localement sont ainsi désormais au menu de certains collèges des Hautes-Pyrénées. La plateforme propose également de la viande porcine, bovine, ovine de la volaille, des truites, etc...

Cette plateforme fait la promotion de la richesse des productions haut-pyrénéennes et leur qualité gustative. Elle favorise également l'amélioration de la commercialisation des productions locales.

Assurer l'hygiène et la sécurité sanitaire

Le Conseil Général a initié une démarche d'homogénéisation à tous les collèges du Plan de Maîtrise Sanitaire qui décrit les mesures prises par l'établissement pour assurer l'hygiène et la sécurité sanitaire de ses productions vis-à-vis des dangers biologiques, physiques et chimiques. Le Plan de Maîtrise Sanitaire commun sera réalisé pour la fin de l'année 2013.

Equilibrer les menus

Le Conseil Général souhaite s'engager avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans une démarche préventive pour améliorer l'état de santé des collégiens en agissant sur l'alimentation et l'activité physique.

Conformément aux préconisations du GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition), le Conseil Général s'impliquera tout particulièrement dans l'amélioration de la qualité nutritionnelle des repas afin de permettre l'augmentation de la consommation de fruits, de légumes et de féculents pour lutter contre la montée du surpoids et de l'obésité. Cette action consiste à édicter des recommandations concernant l'équilibre des menus (sur 20 repas) et la fréquence de présentation des produits en restauration collective.

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Le Conseil Général va conduire en 2013-2014 avec des collèges volontaires, une action de sensibilisation au gaspillage alimentaire axée sur le pain.

Chiffres clés

8 456 élèves dans les collèges publics

6 760 élèves demi-pensionnaires dans les collèges publics

1 100 000 repas produits dans les collèges publics
2,30 € le repas

390 € par an le forfait de 4 repas par semaine soit
2,70 € le repas

425 € par an le forfait de 5 repas par semaine soit
2,36 € le repas



Transports scolaires : un service public sur tout le territoire

Le Conseil Général organise le transport des élèves de la maternelle à la terminale en utilisant à la fois ses propres réseaux : le réseau MaLigne Scolaire (lignes de transport scolaire spécialisées) et le réseau MaLigne (lignes régulières), ainsi que le réseau de la SNCF. 95% des communes du département sont ainsi couvertes par ces différentes lignes. Avec 2 500 points d'arrêts, le Conseil Général offre un service de transport scolaire au plus près du domicile des usagers. Ce maillage efficace du territoire favorise également le maintien des écoles primaires en milieu rural.

Les élèves situés sur les communes ne bénéficiant pas d'un service de transport peuvent recevoir une aide individuelle du Conseil Général. La prise en charge des élèves en situation de handicap est également assurée par le Conseil Général.

Quelques chiffres permettent d'illustrer l'importance des transports scolaires dans le Département des Hautes-Pyrénées :

- 9 400 élèves transportés quotidiennement dès l'âge de 3 ans jusqu'à la terminale ;
- Des aides individuelles apportées à environ 600 élèves internes
- 2,8 millions de kilomètres parcourus annuellement ;
- 95% des Communes du Département sont couvertes par au moins un service de transport scolaire ;
- 60 Entreprises de transport conventionnées
- 301 services réalisés par l'intermédiaire de 229 véhicules de transport sillonnent chaque jour le Département ; 110 services spécifiques pour des écoles primaires et maternelles
- budget de 330 000 €
- un budget global de 9 millions d'€.

La sécurité : une préoccupation constante de l'ensemble des acteurs

La sécurité des enfants transportés constitue un enjeu majeur et une préoccupation constante de l'ensemble des acteurs.

Cette volonté de garantir aux élèves une sécurité accrue a conduit le Conseil Général à conclure un partenariat avec la Prévention Routière.

Ce partenariat comporte trois volets :

- des exercices d'évacuation d'autocars de transport scolaire réalisés chaque année dans le cadre de l'opération CEVABUS en collaboration avec l'Inspection d'Académie et les Collèges. Près de 2500 élèves scolarisés dans la majeure partie des collèges ont ainsi pu être sensibilisés lors de l'année scolaire 2012-2013.
- une action de formation organisée dans les Collèges et écoles primaires destinée à sensibiliser les élèves à la conduite d'un cyclomoteur dans le cadre de l'opération Le Cyclo au Collège (préparation du Brevet de Sécurité Routière).
- une action de formation auprès des conducteurs affectés sur des services de transport scolaire. 45 conducteurs seront à l'occasion de ces deux journées de formation sensibilisés aux problèmes spécifiques du transport d'enfants.

Chiffres clés

9 M€ à la charge
du Conseil Général
pour l'organisation et
le fonctionnement du
transport scolaire

95% des Communes
du Département
couvertes

300 circuits effectués
quotidiennement,
matin et soir, pour le
transport scolaire

2 500 points d'arrêts

Maintenir le pouvoir d'achat des familles

Soucieux de maintenir un service de qualité, le Conseil Général a adopté une nouvelle charte des transports scolaires qui prévoit une tarification progressive basée sur les revenus des familles. Le montant de l'inscription sera donc désormais établi en fonction du quotient familial (QF). Il est de plus offert aux familles, la possibilité d'étaler leur paiement en 3 fois, les 15 novembre, 15 janvier et 15 avril de l'année scolaire (uniquement par prélèvement).

Les modalités d'inscription

Pour faciliter les modalités d'inscription scolaire, plusieurs possibilités sont proposées aux familles :

- Le site internet www.transports-maligne.fr offre la possibilité de télécharger le dossier d'inscription ou bien de s'inscrire directement en ligne
- Un accueil sans rendez-vous est proposé au siège du Conseil Général (11, rue Gaston Manent à Tarbes)
- Les dossiers d'inscription sont aussi disponibles dans les établissements scolaires, ainsi que sur plusieurs sites excentrés du Conseil Général (Agences des Routes et Maisons Départementales de Solidarité)
- Un partenariat est organisé avec d'autres collectivités, types Communes, Communautés de Communes ou Syndicats, qui en tant qu'organismes secondaires, prennent en charge les modalités d'inscription (le Conseil Général en délègue alors la compétence)



Technologies de l'information et de la communication : faire entrer le collège dans l'ère numérique

La maîtrise des technologies de l'information et de la communication est indispensable aujourd'hui au même titre que les savoirs de base (lire, écrire et compter).

Pour réduire les inégalités numériques et développer des pratiques pédagogiques diversifiées, le Conseil Général s'investit pour faire entrer le collège dans l'ère numérique.

L'action du Conseil Général se traduit notamment par :

- le développement de l'Environnement Numérique de Travail ;
- la modernisation des réseaux informatiques ;
- la dotation en matériel informatique : ordinateurs, imprimantes, tableaux numériques, serveurs...
- l'accès internet à haut débit apporté par la Régie Haut-Débit du Conseil Général (de 6 à 20 Mbs selon les effectifs des collèges).

Environnement numérique des collèges

Le Conseil Général, en partenariat avec le Rectorat, a mis en place l'Environnement Numérique de Travail (ENT) dans tous les collèges publics.

L'espace numérique de travail (ENT) est une plate-forme d'échanges qui propose à tous les membres de la communauté éducative, les élèves et leurs parents un ensemble d'outils, de ressources et de services accessibles 7 jours sur 7. Le portail ENT propose différents modules : informations de l'établissement à destination des élèves et des parents, messagerie interne, espace de stockage pour le dépôt et le partage de documents, cahier de texte de la classe, lien vers les logiciels de notes et d'absences, module ressources pédagogiques qui permet à chaque enseignant de mettre à disposition des élèves de sa classe des cours et supports complémentaires (vidéos, schémas, textes, module de soutien scolaire...).

Expérimentation des tablettes numériques : des résultats

Le contexte

Le collège Desaix à Tarbes a été pilote du programme régional pour l'expérimentation de tablettes numériques sur deux années scolaires de septembre 2011 à juin 2013. Ce partenariat entre le Rectorat (acquisition des tablettes) et le Conseil Général (financement du réseau) répond à un objectif : étudier les comportements des élèves en mesurant l'impact sur les usages pédagogiques de ces nouveaux matériels en classe mais aussi en mobilité.



Cadeau



Une clé USB écologique offerte par le Conseil Général à tous les élèves qui rentrent en 6^e

L'expérimentation

Le projet porté au collège par un enseignant d'histoire-géographie s'est articulé autour de thématiques transverses et pluridisciplinaires de travail comme par exemple le travail sur vidéos (analyse de vidéos : langues, histoire-géographie et Français - tournage de vidéos : langues et physique...).

44 tablettes ont été acquises et distribuées aux 25 élèves d'une classe de 4^e, aux 13 enseignants de la classe ainsi qu'au CDI et à l'équipe de direction.

Le Conseil Général a équipé l'établissement de 8 bornes Wi-Fi.

Des résultats

Les premiers résultats :

- une très bonne utilisation pédagogique de la tablette notamment dans les matières de français, sport, histoire-géographie et langues vivantes ;
- développement de compétences de travail en autonomie et de travail collaboratif ;
- une plus grande maîtrise du numérique ;
- une implication plus forte dans les matières utilisatrices ;
- l'outil a également permis de valoriser les élèves en stage auprès de professionnels.

Le Conseil Général développe les actions éducatives et pédagogiques

Le Conseil Général accompagne et soutient de nombreuses actions pédagogiques : voyages scolaires et séjours linguistiques, projets réalisés par des jeunes dans le cadre du dispositif ID Jeunes (valorisant les projets de jeunes âgés de 13 à 25 ans), aide au cinéma en milieu rural, financement de postes d'animation en milieu rural et de centres d'accueil et de loisirs.

46 voyages scolaires soutenus (2012/2013)

Le Conseil Général favorise par un accompagnement financier l'organisation de voyages scolaires permettant de renforcer l'action éducative en faveur des jeunes, tout en diminuant la participation des familles. Ces séjours relèvent des domaines suivants : citoyenneté, écocitoyenneté, histoire des arts, découverte du patrimoine, multilinguisme, ouverture culturelle internationale, échanges, découverte d'un sport de pleine nature et du milieu associé.

Aides aux sections européennes

Dans le cadre des aides aux actions pédagogiques, le Conseil Général accompagne depuis 1992 la section européenne de langue espagnole répartie dans les collèges d'Argelès-Gazost, de Pierrefitte-Nestalas et de Luz-Saint-Sauveur.

Il participe au financement programmé des activités culturelles, des échanges pédagogiques avec des collèges espagnols, des voyages et des appariements.

Dans la mesure où sept autres sections européennes ont été créées depuis, il a été acté que le Conseil Général participerait financièrement à ces voyages linguistiques dans la mesure où les Communes (ou organismes de coopération intercommunale) du ressort des collèges concernés participeront elles aussi à ces sections européennes.

Education des collégiens à la montagne

Afin de permettre aux jeunes la découverte de la montagne, de ses métiers et l'apprentissage du ski, le Conseil Général, Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement, et la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

co-organisent des journées d'éducation à la montagne des collégiens. Cette opération s'adresse à tous les collégiens d'un même niveau en classe de 6^e et de 5^e, au choix du Principal de chaque collège avec un appui technique de N'Py et d'Esprit Montagne. L'opération se déroule sur plusieurs temps : une conférence/débat dans les collèges sur le milieu de la montagne et les métiers, une partie pratique en station et 3 journées d'apprentissage du ski encadrées.

Journée occitane des élèves de 3^e

Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées propose à tous les collégiens des classes de 3^e qui étudient l'occitan, une journée culturelle consacrée à cette langue. L'objectif de cette journée est de faire découvrir aux jeunes, les possibilités de poursuite de l'étude de la langue occitane au lycée et à l'université mais aussi, les diverses carrières dans lesquelles la pratique de l'occitan constitue un atout.

Le Conseil Général favorise l'apprentissage de la citoyenneté et l'éveil des consciences

Le Conseil Général des Jeunes

Le Conseil Général des Jeunes des Hautes-Pyrénées favorise l'éducation à la citoyenneté. Il réunit un ensemble d'élèves de 5^e ou de 4^e, élus dans les collèges publics ou privés du département.

Le Conseil Général des Jeunes est formé de 44 jeunes issus des collèges publics et privés des Hautes-Pyrénées. La 7^e mandature 2012-2014 du CGJ s'est ouverte le 15 décembre 2012. Elus pour deux ans, les Conseillers Généraux Jeunes ont pour mission de travailler sur des thèmes liés à des projets départementaux ou à des problématiques repérées dans les collèges.

Le « Handicap » et « le Bon son » sont les deux thématiques de travail adoptées pour la nouvelle mandature. Les Conseillers Généraux Jeunes feront des propositions très concrètes pour l'élaboration du Schéma départemental sur le handicap et sur le dispositif départemental de sensibilisation des jeunes aux risques auditifs liés à l'écoute de musiques amplifiées dans le cadre de deux commissions dévolues, animées chacune par un président.

Le Conseil Général des Jeunes se réunit toutes les cinq semaines environ, le samedi, pour travailler en petits groupes sur les projets.

Il est présidé par Karl de Vries, élève au collège Gaston Fébus à Lannemezan.

Dorian Bures (collège du Val d'Arros à Tournay) et Louane Julia-Castet (collège de la Barousse à Loures-Barousse) président respectivement les commissions « Handicap » et « le Bon son ».



Avec le prix littéraire ados Hautes-Pyrénées tout en auteurs, le Conseil Général encourage la lecture

La lecture publique est une compétence majeure du Conseil Général. La Médiathèque départementale en assure le développement sur tout le territoire départemental.

Dans ce cadre, la Médiathèque départementale organise chaque année le prix littéraire ados « Hautes-Pyrénées tout en auteurs » pour encourager les jeunes à lire. Lancé officiellement mi-septembre, les Haut-Pyrénéens âgés entre 11 et 15 ans qui s'engagent à concourir, ont 6 mois pour lire 3 romans de leurs choix dans une liste de 5 titres sélectionnés par la Médiathèque. Ils voteront alors pour le titre ayant obtenu leur préférence, ils peuvent également produire des textes ou dessins illustrant les émotions ressenties à la lecture de ces romans. Les auteurs ayant été plébiscités par le public recevront un prix. Des rencontres sont également organisées entre les auteurs et les jeunes lecteurs, afin de favoriser l'échange et la confrontation des points de vue.

Octobre 2013
Mai 2014

Hautes-Pyrénées
tout en auteurs

6^{ème} prix littéraire ados
des Hautes-Pyrénées
11-15 ans

le garçon talisman

le cœur en biéille

BLACK FLAIN

PIEDS NUS
DANS LA NUIT

LA ME FILE LE BOURDON

SWING
À BERLIN

La Prophétie
de Venise

SWEET SIXTEEN

HAUTES-PYRÉNÉES
CONSEIL GÉNÉRAL

Plaquets de vote et règlement disponibles dans les bibliothèques,
les CDI des collèges et les librairies du département ou sur www.cg65.fr

Les collèges visités

Collège Beaulieu à Saint-Laurent-de-Neste

Programme d'investissement :

- Construction en extension de deux salles de classe et de la vie scolaire (171 m² surface hors œuvre nette) : le niveau 1 existant a été partiellement réaménagé pour une nouvelle salle des professeurs et salle de réunion
- Restructuration des sanitaires sous le préau
- Création d'une rampe d'accès aux différents niveaux du rez-de-chaussée

Maîtrise d'œuvre : Laurent DURVELLE

Coût de l'opération : 475 000 € T.T.C

Démolition - gros œuvre : Sarl JUAN (Saint-Laurent-de-Neste)

Charpente couverture : Eurl FONTAN (Odos)

Menuiseries intérieures & extérieures : Etablissement LABASTERE (Lanne)

Plâtrerie : Sarl OLIVEIRA ROGEL (Saint-Laurent-de-Neste)

Electricité : ELECTRONIC SERVICE (Séméac)

Plomberie – sanitaire – chauffage et VMC : SEDB (Vic-en-Bigorre)

Carrelage : Sarl OLIVEIRA-ROGEL (Saint-Laurent-de-Neste)

Peinture – sols PVC : Sarl Entreprise Bigourdane de Peinture (Barbazan-Debat)

Travaux programmés en 2014 :

- 2^e tranche de travaux : création d'un ascenseur et d'une coursive extérieure
- Traitement de la cour et de l'accessibilité

Surface avec prise en compte de l'extension
1981 m²

191 élèves
(rentrée 2013)

165 demi-pensionnaires
(83 %)

6 agents ATTEE
(+ 1 cuisinier titulaire remplaçant)

Internat
(Capacité d'accueil : 20 élèves)
L'internat a accueilli **20 élèves** au cours de l'année scolaire 2012-2013.

L'effectif du collège est passé de 120 élèves en 2000 à 191 en 2013 (soit + 59%)

Collège Val d'Arros à Tournay

Programme d'investissement :

- Ouverture de la façade du bâtiment de l'ancienne école vers la cour du collège
- Rénovation de deux salles de classe
- Installation du CDI dans le nouveau bâtiment
- Création de sanitaires garçons, filles et personnes à mobilité réduite

Maîtrise d'œuvre : Christophe BOUAS

Coût de l'opération : 250 000 € T.T.C

Démolition - gros œuvre : POMES-DARRE (Lalanne-Trie)

Menuiserie alu et intérieure bois : LABASTERE (Lanne)

Plafonds – cloisons sèches – carrelage : Sarl PARDINA (Odos)

Electricité courant faible – ventilation chauffage : ELECTRONIC SERVICE (Semeac)

Plomberie – sanitaire : Sarl VIGNAU-LAMETTE (Aureilhan)

Charpente Métallerie Serrurerie : F2GP (Loubajac)

Peinture extérieure et intérieure – sols souples : Entreprise LATU (Tarbes)

Travaux programmés en 2014 :

- Fin de l'aménagement de l'extension
- Etude pour la construction d'une salle de sport

Surface avec prise en compte de l'extension
3 404 m²

366 élèves
(rentrée 2013)

278 demi-pensionnaires
(89 %)

5,5 agents ATTEE
(+ 1 cuisinier titulaire remplaçant)

Classe ULIS
(Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)
de 8 élèves

L'effectif est passé de
230 élèves en 2000
à 366 en 2013 (soit +
59%)

Cité Scolaire La Serre de Sarsan à Lourdes

Cité Scolaire (collège et lycée) gérée par le Conseil Général

Programme d'investissement :

- Construction dans la cour d'un nouveau bâtiment pour le lycée comprenant un espace foyer / cafétéria, une salle de permanence, une salle d'activité et un bureau (195 m²);
- Réaménagement de l'espace actuel informatique / permanence en deux salles informatique et média langues ;

Maîtrise d'ouvrage : Conseil Général pour le compte de la Région

Maîtrise d'œuvre : Jean-Luc DOBIGNARD

Coût de l'opération : 520 000 € T.T.C

Gros œuvre : Entreprise LATAPIE (Lau Balagnas)

Charpente métallique couverture : RV et les Métalliers (Ossun)

Plâtrerie : JPF BATIMENT (Ibos)

Menuiserie alu – bois : Etablissement LABASTERE (Lanne)

Revêtements scellés : Sarl OLIVEIRA ROGEL (Saint-Laurent-de-Neste)

Plomberie – sanitaire - chauffage : Etablissements BEGARIES (Argelès-Gazost)

Electricité courant faible : Société Pyrénéenne d'Electricité (Vic-en-Bigorre)

Peinture – revêtements souples : SA LORENZI (Ibos)

Travaux programmés en 2014 :

- Aménagement de la cour du lycée
- Etude pour affectation des élèves de 6^e actuellement sur le site du Lapacca

Surface

de la cité scolaire

9 826 m²

dont

3 467 m² de collège

+ **3 368 m²** Lappaca

592 élèves

(rentrée 2013)

466 demi-pensionnaires

(80 %)

22 agents ATTEE

Classe ULIS

(Unité Localisée pour

l'Inclusion Scolaire)

de 10 élèves

SEGPA de 1610 m²

accueillant 57 élèves

comprenant 2 ateliers :

- Aménagement de

l'habitat

- Hygiène Alimentation

et services

Collège Desaix à Tarbes

Programme d'investissement :

Environ 30.000 € / an

- Réfection du mur d'enceinte du collège (coté rue Desaix)
- Mise en conformité (ascenseur, électricité)
- Mise en place d'une climatisation sur les salles de classe du 2ème étage
- Rénovation des peintures
- Alarme incendie
- Réaménagement de la laverie en cuisine

Surface
10 117 m²

579 élèves
(rentrée 2013)

457 demi-pensionnaires
(79 %)

11 agents ATTEE

Classe ULIS
(Unité Localisée pour
l'Inclusion Scolaire)
de 12 élèves

Ce collège dispose
d'un gymnase
Accessibilité : 100%

Collège de la Barousse à Loures-Barousse

Travaux d'investissement depuis 2005

- Amélioration des logements
- Remplacement des menuiseries extérieures (collège et logements de fonction)
- Réaménagement de la laverie de la ½ pension
- Amélioration du chauffage du CDI
- Création de vestiaires pour les agents
- Pose de clôture et portillon au fond de la cour du collège et aménagement de la zone libre
- Amélioration de l'isolation phonique du réfectoire
- Restructuration de la plonge

Travaux programmés en 2014 :

- Extension de la salle à manger de l'espace professeurs

Surface
1 570 m²

159 élèves
(rentrée 2013)

141 demi-pensionnaires
(89 %)

5 agents ATTEE